



Tribunal des anciens combattants
(révision et appel) Canada

Veterans Review and
Appeal Board Canada

Rapport financier trimestriel du TACRA

1^{er} trimestre – 2024-2025



Rapport financier trimestriel du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Du trimestre s'étant terminé le 30 juin 2024

Table des matières

- **I. Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants concernant les activités, le personnel et les programmes pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024**

[1. Introduction](#)

[2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs](#)

[3. Risques et incertitudes](#)

[4. Changements importants concernant les activités, le personnel et les programmes](#)

- **II. États financiers**

[État des autorisations \(non vérifié\)](#)

[Dépenses ministérielles budgétaires par article courant \(non vérifiées\)](#)

I. Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants concernant les activités, le personnel et les programmes pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent rapport trimestriel doit être lu conjointement avec le [Budget principal des dépenses](#).

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] est un tribunal administratif indépendant qui offre aux demandeurs un mécanisme de recours quant aux décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des demandes de prestations d'invalidité. Le Tribunal aide les vétérans, les membres des Forces armées canadiennes, les membres de la Gendarmerie royale du Canada et leur famille à obtenir les avantages auxquels ils ont droit pour des invalidités liées au service. Il offre aux vétérans leur seule occasion de comparaître devant les décideurs et de raconter leur situation. Le programme du Tribunal est non seulement essentiel à l'équité dans le système d'évaluation des demandes de prestations d'invalidité, mais aussi important pour le bien-être des vétérans et de leur famille. Les membres et le personnel du Tribunal gardent cela en tête en travaillant ensemble à exécuter le programme d'appel, et cherchent constamment des façons de mieux servir les vétérans et leur famille.

Le Tribunal offre deux niveaux de recours à l'égard des décisions concernant les demandes de prestations d'invalidité : une audience de révision et, si le vétéran est toujours insatisfait, une audience d'appel. Il constitue également le dernier niveau d'appel des décisions relatives aux demandes d'allocations aux anciens combattants. Le Tribunal est une micro-organisation ayant un petit effectif dévoué. Ses 20 membres à temps plein (soit cinq de moins que le nombre maximal de 25 membres) instruisent des cas faisant l'objet d'un recours auprès du Tribunal, et décident si les éléments de preuve satisfont aux exigences de la loi pour accorder de nouvelles prestations d'invalidité ou pour accroître le montant des prestations existantes. Ils analysent attentivement tous les renseignements disponibles (c'est-à-dire témoignages de vive voix, rapports médicaux, opinions d'experts, déclarations écrites, etc.) et discutent du bien-fondé de la demande, en tenant compte du fait qu'ils doivent trancher toute incertitude par rapport à la preuve en faveur du vétéran.

Une description sommaire des activités du programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) se trouve dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport comprend les autorisations de dépenser du Tribunal accordées par le Parlement et utilisées par le Tribunal, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2024-2025. Le rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un cadre de rapport financier à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise d'autres lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à délivrer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le Tribunal utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore accordées en fonction d'une méthode axée sur les dépenses. Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

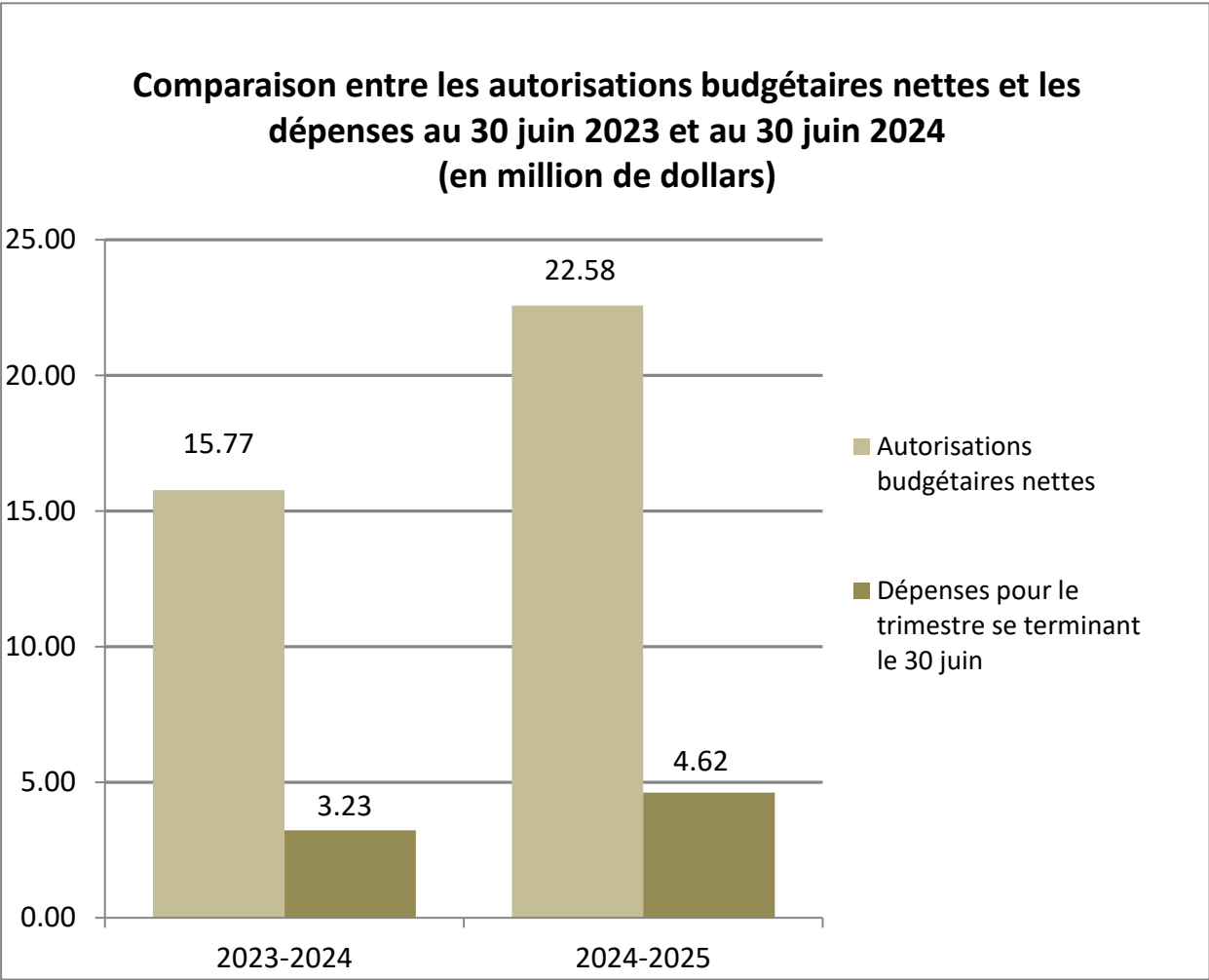
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

État des autorisations

Au 30 juin 2024, les autorisations totales disponibles du Tribunal (c.-à-d. le budget) à la fin du trimestre étaient supérieures de 6,81 M\$ (augmentation de 43 %) par rapport aux montants disponibles à la même fin de trimestre de l'année précédente, passant de 15,77 M\$ en 2023-2024 à 22,58 M\$ en 2024-2025. L'augmentation dans les autorisations totales est principalement attribuable au financement temporaire reçu dans le cadre du Budget de 2023 pour aider à traiter la charge de travail accrue du Tribunal et à améliorer le service offert aux vétérans et à leur famille.

Les dépenses cumulatives réelles à la fin du premier trimestre démontrent une augmentation de 1,39 M\$ (une augmentation de 43 %) par rapport au montant à la même période en 2023-2024. Au cours du premier trimestre de 2024-2025, il y a eu une augmentation des dépenses liées au personnel, car le Tribunal a augmenté sa capacité de production, conformément à l'initiative du Budget de 2023, afin de réduire l'arriéré croissant du Tribunal et de rendre plus rapidement des décisions pour les vétérans.

Figure 1 – Dépenses du premier trimestre comparées aux autorisations annuelles



État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

En général, les dépenses du TACRA sont réparties également tout au long de l’année. Les dépenses à la fin du premier trimestre (équivalentes à 21 % des autorisations disponibles) sont cohérentes avec cette tendance.

3. Risques et incertitudes

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est financé par l’affectation de crédits annuels. Par conséquent, ses activités sont touchées par les changements apportés au financement approuvé par le Parlement.

Contexte : Le Tribunal offre un programme d’appel national. Il tient des audiences et rend des décisions pour les vétérans et leur famille. En tant qu’organisation axée sur le service, le Tribunal a des dépenses de fonctionnement qui reposent principalement sur les salaires et sur la demande. La gestion de la demande d’audiences est fondée sur divers facteurs sur lesquels le Tribunal a une influence limitée.

Le Tribunal tient des réunions régulières pour tenir compte des priorités opérationnelles, des ressources humaines et financières et des mesures de rendement. Il recrute de nouveaux employés, au besoin, afin de remplacer ceux qui partent et de garantir un soutien opérationnel adéquat pour le bon fonctionnement du processus de recours. Les autorisations et les dépenses font l’objet d’une surveillance régulière par la haute direction.

4. Changements importants concernant les activités, le personnel et les programmes

Comme il a été mentionné, le nombre d'employés du Tribunal a augmenté. Cette capacité accrue continuera d'aider le Tribunal dans sa priorité absolue qui est de réduire les temps d'attente pour les vétérans relativement aux audiences et aux décisions. Grâce aux fonds engagés dans le Budget de 2023, le Tribunal poursuit ses efforts pour réduire ces délais en renforçant ses capacités et l'intégration de ses services, ainsi qu'en misant sur l'innovation.

Approbation par :

Christopher J. McNeil
Président
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Sara Lantz
Dirigeante principale des finances
Anciens Combattants Canada
Charlottetown (Î.-P.-É.)

TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)
Rapport financier trimestriel
Du trimestre s'étant terminé le 30 juin 2024

Tribunal des anciens combattants
(révision et appel)
ÉTAT DES AUTORISATIONS *(non vérifié)*
Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le
30 juin 2023
Exercice 2023-2024

<i>(en milliers de dollars)</i>	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul annuel utilisé à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	13 838	2 743	2 743
Autorisations législatives – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	1 932	483	483
Total des autorisations budgétaires	15 770	3 226	3 226
Autorisations non budgétaires	0	0	0
Total des autorisations	15 770	3 226	3 226

**N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le
30 juin 2024
Exercice financier 2024-2025

<i>(en milliers de dollars)</i>	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul annuel utilisé à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	20 045	3 985	3 985
Autorisations législatives – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	2 530	633	633
Total des autorisations budgétaires	22 575	4 618	4 618
Autorisations non budgétaires	0	0	0
Total des autorisations	22 575	4 618	4 618

**N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)
Rapport financier trimestriel
Du trimestre s'étant terminé le 30 juin 2024

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)
Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)
Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023
Exercice 2023-2024

Dépenses (en milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice s'étant terminé	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul annuel utilisé à la fin du trimestre
01 Personnel	14 646	3 068	3 068
02 Transport et communications	74	56	56
03 Information	15	0	0
04 Services professionnels et spéciaux	644	44	44
05 Locations	38	13	13
06 Réparation et entretien	1	0	0
07 Services publics, fournitures et approvisionnement	110	25	25
08 Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
09 Acquisition de matériel et d'outillage	239	12	12
10 Paiements de transfert	0	0	0
11 Frais de la dette publique	0	0	0
12 Autres subventions et paiements	3	8	8
Dépenses budgétaires brutes totales	15 770	3 226	3 226
Moins les revenus affectés aux dépenses	0	0	0
Total des revenus affectés aux dépenses :			
Dépenses budgétaires nettes totales	15 770	3 226	3 226

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024
Exercice financier 2024-2025

Dépenses (en milliers de dollars)	Crédits disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul annuel utilisé à la fin du trimestre
01 Personnel	20 865	4 265	4 265
02 Transport et communications	543	109	109
03 Information	10	8	8
04 Services professionnels et spéciaux	713	102	102
05 Locations	143	8	8
06 Réparation et entretien	1	0	0
07 Services publics, fournitures et approvisionnement	246	19	19
08 Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
09 Acquisition de machines et d'outillage	53	104	104
10 Paiements de transfert	0	0	0
11 Frais de la dette publique	0	0	0
12 Autres subventions et paiements	1	3	3
Dépenses budgétaires brutes totales	22 575	4 618	4 618
Moins les revenus affectés aux dépenses	0	0	0
Total des revenus affectés aux dépenses :			
Dépenses budgétaires nettes totales	22 575	4 618	4 618

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.